



004/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 6 FEVRIER 2020
à 18 Heures

PRESENTS : M. MASSON, Maire,
Mme BENDJEBARA-BLAIS, M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. PUJOL, Mme
LALIGANT, M. ROGUEZ, Mme UNDERWOOD, M. TRANCHEPAIN, Adjoint au
Maire,
MM. MICHEZ, DEMANDRILLE, Mmes LECORNU, ECOLIVET, M. GUERZA, Mme
DACQUET, MM. DAVID, BECASSE, Mmes CREVON, THOMAS, LAVOISEY,
Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
M. NALET, Mmes GOURET, LELARGE, GNENY, FAYARD, MM. ELGOZ, FROUTÉ,
Mme BOURG, M. LATRECHE, Conseillers Municipaux,

AVAIT POUVOIR : Mme LECORNU (pour Mme LELARGE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame ECOLIVET, Conseillère Municipale,
Assistée de M. PEROL, Directeur Général des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 20
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 21 (1 pouvoir)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES »
- ANNÉE 2019

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES »
- Exercice 2019

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

L'année 2019 a vu la signature d'un compromis de vente avec la société Nexity Conseil, dans le cadre de la vente de terrains, d'une superficie totale de 7,34 hectares, pour un montant global de 2 M€, afin d'aménager la partie ouest de la ZAC et y implanter 125 logements.

Pour rappel, la gestion de ce budget se traduit dans une comptabilité de stocks, distincte du Budget Principal de la Ville, afin de ne pas en impacter le patrimoine.

Cet exercice a principalement consisté au remboursement de l'annuité de l'avance consentie par le budget principal (83 333,33 €), ainsi que la redevance d'archéologie préventive (40 521 €), laquelle sera remboursée dans le cadre de l'une des deux ventes à venir. Il a également été procédé aux écritures d'ordre de stock de terrains.

La réalisation 2019 se définit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
6045 – Archéologie préventive		002 - Excédent reporté fonctionnement	
	40 521,00 €		1,50 €
7133 – Annulation stock en cours d'aménagement au 01/01		7588 – Autres produits (arrondi TVA)	0,50 €
	975 643,57 €	71355 - Stock de terrains aménagés au 31/12	1 019 912,91 €
<u>TOTAL</u>	1 016 164,57 €	<u>TOTAL</u>	1 019 914,91 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
168741 – Remboursement avance Ville		001 - Excédent reporté investissement	
	83 333,33 €		46 890,23 €
3555 - Stock de terrains aménagés au 31/12		3355 - Annulation stock en cours d'aménagement au 01/01	
	1 019 912,91 €		975 643,57 €
<u>TOTAL</u>	1 103 246,24 €	<u>TOTAL</u>	1 022 533,80 €

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement s'établit à 3 748,84 €. Celui de la section d'investissement est déficitaire de 127 602,67 €. Les résultats à affecter sur 2020 s'élèvent donc à 3 750,34 € en fonctionnement et à -80 712,44 € en investissement.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAC des Hautes-Novales » de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 17 février 2012, relative à la création du Budget annexe « Lotissement HN2 »,
- Vu la délibération en date du 28 septembre 2017, relative au changement de dénomination du Budget annexe « Lotissement HN2 »,
- Vu le Budget annexe du lotissement « ZAC des Hautes Novales » de l'année 2019,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2019, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAC des Hautes Novales » de l'année 2019,
- Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS est désignée Présidente de Séance,

DECIDE A L'UNANIMITE : (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAC des Hautes Novales » de l'année 2019,
- d'autoriser M. le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.



Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Présidente de Séance

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 30 janvier 2020

Présenté par Le Maire, Monsieur Jean-Marie MASSON
A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 6 février 2020

Les membres de l'assemblée délibérante,

